# 

Date d'ouverture des offres : ...../2022

## PREMIÈRE PARTIE: PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES

#### **AVIS D'APPEL D'OFFRES**

### **Objet**

1. La Cour Suprême et le Parquet Général de la République invitent, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture de deux jeeps dont la description et les quantités sont reprises dans la description technique des fournitures.

#### Financement du marché

2. Le marché est entièrement financé par le Budget Général de l'Etat, exercice 2022-2023.

## Spécification du marché

- 3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert national.
- 4. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont en un lot unique
- 5. L'ensemble des fournitures sont à livrer dans un délai maximum de deux (2) mois à compter à partir la de notification définitive du marché.

## **Conditions de participation**

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.



7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'Article 161 de la loi n°1/04 du 29 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi.

### Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

- 8. Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de la Personne Responsable des marchés Publics, Bureau N° 2.01 de l'Immeuble abritant la Cour Suprême et le Parquet Général de la République, 2ème étage ; moyennant un bordereau de versement d'un *montant de cinquante milles franc BU (50.000FBU)* au compte n°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi au nom de l'OBR.
- 9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée à la Personne Responsable des Marchés Publics.

### Présentation de l'offre

- 10. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de cinq millions de francs burundais (5 000.000FBU).
- 11. Les offres devront être remises à la Personne Responsable des Marchés Publics, Bureau N° 2.01 de l'Immeuble abritant la Cour Suprême et le Parquet Général de la République au plus tard le . (2002) à 10 H 00. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

#### Validité des offres

12. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date d'ouverture des offres.

## Date limite de dépôt des offres

- 14. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

### Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions de l'immeuble abritant la Cour Suprême et le Parquet Général de la République le & Y / M./2022 à 10H30.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la



séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport sur le déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

## Critères de qualification

16.Les exigences en matière de qualifications sont reprises à clause 15 des IS et à la section 2.

Fait à Bujumbura, le / /2022 Pour la Cour Suprême et le Parquet Général de la République,

Personne Responsable des Marchés Publics,

